

Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Peuple
le 21 AVRIL 2011

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE B., BECOUSE G., BRUN J.B.,
 DRAVERS D., GUY C., LAPLACE R., POTIGNAT J, ROUMIER S.

ABSENTE EXCUSEE : MARIDET A *procuration* à JOURDAN C.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Madame le Maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'année 2010 :

RECETTES		DEPENSES	
FONCTIONNEMENT			
EXCEDENT ANTERIEUR	150 714,77	CHARGES A CARACTERE GENERAL	195 966,69
ATTENUATION DE CHARGE	36 499,97	CHARGES DE PERSONNEL	322 754,94
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIV	47 065,30	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 623,00
IMPOTS ET TAXES	353 776,85	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	76 431,49
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	250 365,26	INTERETS EMPRUNTS	9 216,26
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 283,44	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00
PRODUITS FINANCIERS	7,00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 850,28		
TOTAL	884 562,87	TOTAL	607 492,38

Excédent section de fonctionnement : 277 070,49 €

INVESTISSEMENT			
Amortissements des frais d'études	2623,00	OPERATIONS PATRIMONIALES	53 760,70
F.C.T.V.A. (remboursement TVA Maison du Peuple, PAB, logiciel, ordinateurs)	21 630,00	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	52 838,39
T.L.E.	3 531,00	LICENCES LOGICIELS	2 790,03
EXCEDENT INVESTISSEMENT	102 571,91	AMENAGEMENT AIRE DE JEUX	125 089,66
subv° CG (aménagement plateau sportif)	9 407,50	BORNE INCENDIE	2 417,74
Sbv° CG (Toiture école)	3 174,00	REMBOURSEMENT EPF SMAF	7 182,21
Opérations patrimoniales	53 760,70	BATIMENTS PUBLICS (fenêtres auberge, toiture école)	35 956,38
Subv° état (Voirie les Graviers)	15 789,00	VOIRIE COMMUNALE (La Pifonnette Les Graviers)	125 664,10
		Aménagement du bourg	53 416,22
TOTAL	212 487,11	TOTAL	459 115,43

Deficit section d'investissement : 246 628,32 €

total des recettes	1 097 049,98	total des dépenses	1 066 607,81
Restes à réaliser :	31 458,00	Restes à réaliser :	30 470,00

ASSAINISSEMENT :

RECETTES		DEPENSES	
INVESTISSEMENT			
EXCEDENT 2009	57 865,14	Amortissement	3 805,21
Amortissement	15 591,00	remboursement capital emprunt	7 451,08
TOTAL	73 456,14	TOTAL	11 256,74

Excédent section de investissement : 62 199,40 €

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
EXCEDENT 2009	33 438,68		
surtaxe (0€65 le m3)	24 269,69	Amortissement	15 591,00
Amortissement	3 805,21	intérêts emprunts	
TOTAL	61 513,58	TOTAL	15 591,00

Excédent section de fonctionnement : 45 922,58 €

USINE RELAIS :

RECETTES		DEPENSES	
INVESTISSEMENT			
		Déficit	30 189,38
excédent fct capital	28 779,56	remboursement capital	30 056,74
TOTAL	28 779,56	TOTAL	60 246,12
Déficit section de investissement : 31 466,56 €			
FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
loyer	32 603,64	intérêts emprunts	2 546,90
taxe foncière	7 633,00	taxe foncière	7 633,00
TOTAL	40 236,64	TOTAL	10 179,90
Excédent section de fonctionnement : 30 056,74 €			

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Suite à la lecture des comptes administratifs, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Taux des impôts locaux 2011

Le Conseil Municipal décide que les taxes communales pour 2011 resteront aux mêmes taux :

T H : 7,74 %

F B : 13,52 %

F N B : 57,22 %

BUDGETS 2011 :

Le budget primitif communal a été approuvé à l'unanimité et s'équilibre à :

RECETTES		DEPENSES	
FONCTIONNEMENT			
remboursements arrêts maladies	25 000	CHARGES A CARACTERE GENERAL (eau, électricité, fournitures,...)	242 500
village vacances + cimetière + cantine + garderie...	45 530	charges de personnel	343 812
impôts et taxes	373 519	virement en investissement	68 101
dotations Etat ou département	244 840	Amortissements	2 623
loyers et charges	34 200	autres charges (indemnités, collègue, CCAS, Assoc ⁹)	86 495
Excédent fonctionnement 2010	30 442	intérêts des emprunts	10 000
TOTAL	753 531	TOTAL	753 351
INVESTISSEMENT			
virement section fonctionnement	68 101	Déficit investissement 2010	246 629
amortissement	2 623	remboursement capital emprunt	55 000
TVA + taxe permis construire+ excédent fonctionnement	260 339	Matériel (défibrillateur)	2 500
subventions FIC + Jeunesse et Sports	39 760	Matériel (Tracto)	30 000
emprunt éventuel	103 716	voirie (Le Vieux St Sylvestre)	100 000
Restes à réaliser	31 458	Aménagement sportif	4 000
Opération patrimoniale (éclairage bourg)		bâtiments publics	30 000
		Restes à réaliser	30 470
		Remboursement emprunt EPF-SMAF	7 398
TOTAL	505 997	TOTAL	505 997

De même pour les budgets :

Usine-Relais

RECETTES		DEPENSES	
INVESTISSEMENT			
virement de la sect. fonction.	32 802	Déficit	31 467
excédent fct capital	30 056	remboursement capital	31 391
TOTAL	62 858	TOTAL	62 858
FONCTIONNEMENT			
		virement en investissement	32 802
loyer	32 605	intérêts emprunts	1 214
taxe foncière	9 411	taxe foncière	8 000
TOTAL	42 016	TOTAL	42 016

Assainissement :

RECETTES		DEPENSES	
INVESTISSEMENT			
report 2010	62 199	Amortissement	3 626
virement de la sect. fonction.	58 457	Prévision Maîtrise œuvre station	132 621
amortissement	15 591		
TOTAL	136 247	TOTAL	136 247
FONCTIONNEMENT			
report 2010	45 922	virement en investissement	58 457
surtaxe (0€70 le m3)	24 500	Amortissement	15 591
amortissement	3 626		
TOTAL	74 048	TOTAL	74 048

Suite à la lecture du budget primitif de la Commune 2011 et des budgets annexes 2011 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les budgets présentés.

ASSAINISSEMENT

Madame le maire présente le résultat des études menées par le cabinet SAUNIER concernant le remplacement des stations d'épuration de la commune. Deux scénarii ont été envisagés :

- Construction d'une nouvelle station au lieu-dit Les Cairès avec transfert des effluents de la station des Trois Ponts (Beauvezet) vers cette nouvelle station et transfert des effluents des Gravières à St-Yorre.
- Transfert de tous les effluents à la station de Saint-Yorre.

Madame le maire explique que la ville de Saint-Yorre dispose d'une unité d'une capacité de 8 200 équivalents habitants. Le contexte économique ayant conduit à la fermeture d'un site industriel important, cette capacité est surdimensionnée par rapport aux besoins et Vichy Val d'Allier est donc intéressé par le transfert de nos eaux usées.

Après avoir étudié les avantages de chaque scénario ainsi que les coûts, le conseil municipal opte pour le deuxième scénario à l'unanimité.

Attribution logement communal F4

Trois candidats se sont manifestés pour le logement situé au 6 Place de la Mairie, après un vote, le logement est attribué Angélique DAGOURET et Cédric JOURDAN.

Traitement des déchets dans le Puy-de-Dôme

Madame le Maire rappelle les deux courriers adressés à tous les conseillers, l'un par le VALTOM, l'autre par le Président de Clermont Communauté concernant le traitement des déchets sur le département. Le VALTOM a élaboré un projet de construction d'un incinérateur adopté à l'unanimité auquel s'oppose Clermont Communauté. Pour forcer les Maires des communes rurales du Puy-de-Dôme à retirer leur soutien au VALTOM, l'accès au centre d'enfouissement de Puylong leur est actuellement interdit, obligeant le SBA à transporter les déchets collectés à CUSSET (03) et BAYET(03).

Le Conseil Municipal affirme son soutien au projet du VALTOM par une délibération.

→ Tour des Commissions

Commission Education :

Le point est fait des inscriptions pour le transport scolaire qui desservira l'école publique de St Sylvestre pour la prochaine année scolaire, organisé par le Conseil Général. La fiche technique indiquant les trajets, horaires des années précédentes et arrêts à prévoir (en fonction des enfants inscrits) ainsi que la liste de ces enfants ont été transmises au Conseil Général qui va procéder à l'appel d'offres. Le nombre d'inscriptions s'élève à 21.

QUESTIONS DIVERSES

→ Madame Le Maire présente deux propositions pour le remplacement du photocopieur de la mairie, l'une du fournisseur actuel, l'autre d'un concurrent. Considérant qu'aucune des deux propositions n'apporte de véritable économie, le Conseil décline les deux.

→ Madame Roumier présente le compte-rendu du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Puy-Guillaume (SIAD) qui s'est réuni le 29 mars dernier. Les tarifs sont en légère augmentation, pour exemple, les tarifs du service de petit jardinage et petit bricolage s'établissent comme suit : participation horaire sans matériel pour un usager non soumis à l'impôt sur le revenu : 14€ et pour un usager soumis à l'impôt sur le revenu : 22€ ; avec matériel du SIAD, ces sommes sont respectivement de 22€ et 24€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.